

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202403/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 16/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 14  
Votants : 17**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS** : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LBOUC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES**

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. PRE Julien qui donne pouvoir à M. GANDON, Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC, M. LEFFRAY

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2024**

Mme HUBERT, adjointe en charge du budget, présente le projet de budget pour 2024. L'équilibre par section s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 467 713.03 €
- Recettes : 2 467 713.03 €

Investissement :

- Dépenses : 1 029 939.35 €
- Recettes : 1 029 939.35 €

Après avoir entendu le détail des propositions, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de 2024, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

